

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Préparer un chantier de nucléaire à l'aide des outils et des pratiques appropriés.			
Évaluation des outils du nucléaire (assainissement, découpe, démantèlement, démontage, logistique) <ul style="list-style-type: none"> - Identification des outils en fonction de leur utilisation - Interprétation des consignes de sécurité spécifiques à chaque outil - Évaluation des limites d'utilisation de chaque outil - Vérification du fonctionnement et la conformité des outils - Mise en marche et arrêt de chaque outil - Mise en place des accessoires associés à chaque outil 	C1. Assurer la conformité des outils du nucléaire (assainissement, découpe, démantèlement, démontage, logistique), ainsi que leurs limites d'utilisation, dans le but de faciliter la prise de décision et de promouvoir une gestion efficace des sites contaminés ou des installations industrielles en fin de vie.	<u>Évaluation 1 : Mise en situation professionnelle sur plateau technique certifié</u> <i>Évaluation démontrant la maîtrise des compétences C1 à C4 visées par le Bloc 1.</i> L'épreuve se déroule sur une durée totale de 1h10 maximum , répartie de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • À partir d'une mise en situation professionnelle réelle d'une durée maximale de 1 heure maximum : Le candidat doit préparer un chantier de nucléaire à l'aide des outils, démontrant ainsi sa maîtrise des compétences C1, C2 et C4. (jury d'évaluation) • Lors d'une soutenance orale individuelle d'une durée de 10 minutes maximum, le candidat devra présenter et justifier son analyse du périmètre qu'il aura réalisée pendant la préparation du 	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils sont vérifiés et opérationnels. - La préparation des outils est conforme à leur notice d'emploi, aux procédures établies et à leur fonctionnement. - Les consignes de sécurité et les bonnes pratiques en matière de manipulation et d'utilisation des outils et utilisés pour les missions sont connues et respectées.
Préparation et sécurité des opération	C2. Préparer méthodiquement, en collaboration avec l'équipe, la zone d'intervention pour une		

<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des instructions du dossier d'intervention - Installation des balises sur le chantier et dans la zone d'intervention - Affichage des informations opérationnelles relatives aux risques conventionnels et radiologiques - Approvisionnement des matériaux et fournitures nécessaires sur la zone d'intervention, conformément au dossier d'intervention - Installation des équipements et dispositifs de protection collectifs - Respect des consignes pour les travaux préparatoires - Identification des risques liés à l'utilisation de substances dangereuses 	<p>opération d'assainissement et de démantèlement afin de garantir la sécurité des travailleurs, minimiser les risques environnementaux et optimiser l'efficacité de l'ensemble du processus.</p>	<p>chantier. Les évaluateurs observeront la prestation du candidat et poseront des questions orales complémentaires sur les éléments (C3) qui ne peuvent pas être observés. (jury de certification)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'affichage et le balisage sont conformes aux réglementations en vigueur - La vérification et la mise en place des protections collectives (type SAS) est effectuée conformément aux consignes et aux publics - Les outils nécessaires sont appropriés à l'activité et conformes aux normes et réglementations en vigueur - La préparation de la zone d'intervention est réalisée en conformité avec les exigences spécifiées dans le dossier d'intervention.
<p>Conformité réglementaire et exigences nécessaires pour accéder aux sites nucléaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des anomalies ou dysfonctionnements - Mise en œuvre les principes de culture sécurité et de vigilance partagée - Signalement des dysfonctionnements au chef de chantier - Application les procédures d'urgence - Assimilation les consignes 	<p>C3. Effectuer une analyse du périmètre et des conditions de réalisation d'une activité nucléaire afin d'assurer la sécurité, la fiabilité et la conformité aux normes réglementaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La culture sureté et de la vigilance partagé sont définis et mises en place - Le cas échéant, les anomalies vis-à-vis d'une procédure sont détectées et communiqué au chef de chantier - Le cas échéant, les anomalies vis-à-vis des situations dégradées sont détectées et communiqué au chef de chantier

<p>générales de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge d'un accident de travail survenu dans une zone spécifique et mise en œuvre d'une évacuation d'urgence de ladite zone. 			<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, les anomalies vis-à-vis d'un matériel sont détectées et communiqué au chef de chantier - La transmission de toute anomalie au chef de chantier est effectuée - La mise en œuvre des procédures d'urgence est réalisée conformément aux procédures réglementaires
	<p>C4. Garantir sa sécurité personnelle ainsi que celle de l'équipe en mettant en place des mesures préventives, en se conformant aux réglementations applicables dans différents environnements afin de veiller au respect des règles en vigueur pour toutes les activités, installations et procédures.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les normes et les règles de sécurité nécessaires pour accéder à un site nucléaire sont connues et explicités conformément aux réglementation en vigueur - Les équipements et matériels non conformes aux normes de sécurité sont identifiés et signalés - Les opérations de démantèlements et d'assainissement sont sécurisées et conformes aux normes de sécurité en vigueur - Sa sécurité et celle de l'équipe est assurée

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 -
Mettre en œuvre les activités du nucléaire conformément à la réglementation.**

<p>Exécution des opérations d'un chantier nucléaire à l'aide des outils appropriés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des outils du nucléaire (assainissement, découpe, démantèlement, démontage, logistique) en respectant les normes de sécurité et les bonnes pratiques - Exécution des manipulations de manière étanche - Compréhension et application des consignes dans différentes méthodes et techniques de travail - Identification des zones directement impactées par les travaux - Interprétation du dossier d'intervention et du dispositif technique 	<p>C5. Mettre en œuvre les opérations d'un chantier nucléaire dans des environnements contraignants en utilisant les outils appropriés, en vue d'assurer une remédiation efficace et sécurisée des sites contaminés ou des installations industrielles complexes.</p>	<p><u>Évaluation 2 : Mise en situation professionnelle sur plateau technique certifié</u></p> <p><i>Évaluation démontrant la maîtrise des compétences C5 à C8 visées par le Bloc 2.</i></p> <p>L'épreuve se déroule sur une durée totale maximale de 1h10 maximum, répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir d'une mise en situation professionnelle réelle d'une durée maximale de 1 heure maximum : Le candidat réalise une prestation de démantèlement et d'assainissement nucléaire, démontrant ainsi sa maîtrise des compétences C5 à C8. (jury d'évaluation) • Lors d'une soutenance orale individuelle d'une durée maximale de 10 minutes maximum, le candidat doit présenter et justifier les résultats des opérations tout en répondant aux questions orales complémentaires posées par les membres du jury. (jury de certification) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les EPI nécessaires sont mis en place et adaptées à l'activité : • Le masque respiratoire est correctement ajusté, • Les vérifications d'usage sont effectuées, • Le test d'étanchéité est réalisé • L'utilisation des outils de démantèlement est réalisée de manière conforme aux bonnes pratiques et aux règles de sécurité • La mise en œuvre des outils de confinement des matières contaminantes est effectuée de manière exhaustive. • Les consignes d'utilisation et de sécurité sont respectées.
<p>Gestion de la sécurité et des risques dans les activités</p>	<p>C6. Appliquer les principes de sécurité et gérer les risques associés à une activité nucléaire dans le</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les consommables à mettre en œuvre sont

<p>nucléaires dans les activités nucléaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des centrales nucléaire - Maîtrise des procédures spécifiques - Identification des mesures de préventions - Gestion des risques - Identification des réglementations relatives aux activités nucléaires. 	<p>but de prévenir les accidents, de protéger les travailleurs, le public et l'environnement, et de garantir une exploitation sûre des installations nucléaires.</p>		<p>communiqués et argumentés à partir du mode opératoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'assainissement et de démantèlement à mettre en œuvre sont communiqués et argumentés à partir du mode opératoire - Les conditions d'intervention sont identifiées et explicitées conformément aux consignes de sécurité, de sûreté et de radioprotection - La vérification de la conformité du dossier d'intervention est effectuée en accord avec les exigences du chantier.
	<p>C7. Mettre en pratique les procédures appropriées pour garantir la conformité réglementaire dans le cadre des activités nucléaires, dans le but de prévenir les incidents, de réduire les risques et de se conformer aux exigences légales et réglementaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les opérations sont réalisées conformément aux procédures et aux consignes données par le chef de chantier et les documents remis. - Le matériel et les consommables nécessaires sont utilisés conformément à leurs instructions d'utilisation et aux consignes données. - Les processus et techniques décrits dans le dossier d'intervention sont respectés. - Les procédures d'urgence sont

			connues et appliquées si besoin.
BLOC DE COMPÉTENCES 3 – Garantir la gestion responsable des déchets liés aux activités nucléaires.			
<p>Gestion de la phase de repli d'une activité nucléaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repli de tous les dispositifs de protection collective sans provoquer de dispersion de particules polluantes. - Stockage du matériel réutilisable non décontaminable dans l'espace prévu à cet effet. - Réalisation d'un contrôle radioprotection de premier niveau sur la zone de travail et les emballages. 	<p>C8. Mettre en œuvre les activités de repli d'une activité nucléaire, en collaboration avec l'équipe et en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail dans le but de garantir une transition en toute sécurité vers la fin de l'exploitation, le repli des installations et la remise en état du site.</p>	<p><u>Évaluation 3 : Mise en situation professionnelle sur plateau technique certifié</u></p> <p><i>Évaluation démontrant la maîtrise des compétences C8 à C11 visées par le Bloc 3.</i></p> <p>L'épreuve se déroule sur une durée d'une durée totale de 1h10 maximum répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A partir d'une mise en situation professionnelle réelle d'une durée de 1 heure maximum : Le candidat réalise une intervention de fin de chantier démontrant la maîtrise des compétences C8 et C11. (jury d'évaluation) • Lors d'une soutenance orale individuelle d'une durée maximale de 10 minutes maximum, le candidat doit présenter et justifier les résultats de l'intervention tout en répondant aux questions orales complémentaires posées par les membres du jury sur les éléments 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (Ensachage et remisage dans le local prévu à cet effet) - Les matériels sont répertoriés, rangés et prêts à être chargés pour une prochaine utilisation - Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet d'un signalement à sa hiérarchie - Le contrôle radioprotection de la zone d'intervention, des déchets emballés et du matériel est effectué - Le chantier est propre et exempt de déchets non conditionnés - Les déchets sont triés selon la catégorie à laquelle ils appartiennent

		qui ne sont pas observables. (C10, C12) (jury de certification)	
<p>Gestion des déchets nucléaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trie et conditionnement des déchets selon leur filière (période, activité, nature, durée de vie...). - Nettoyage et conditionnement du matériel utilisé. - Nettoyage radiologique de la zone de travail. - Décontaminer les emballages à déchets avant conditionnement réglementaire. - Réalisation d'un double ensachage (selon la nature et l'intégrité du matériau). - Fermeture des emballages conformément à la procédure. - Application des dispositions de stockage ou d'entreposage temporaires liées à l'opération. - Affichage des informations d'identification des déchets sur les emballages conditionnés. - Évacuation des déchets conformément à la procédure 	<p>C9. Réaliser, en collaboration avec l'équipe, le conditionnement adéquat et l'évacuation des déchets produits par une activité nucléaire, afin de garantir une gestion sécurisée, en conformité avec les réglementations et respectueuse de l'environnement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont ensachés et évacués de la zone au fur et à mesure de leur production - Les déchets font l'objet d'un double ensachage et d'une fermeture en col de cygne selon la nature et l'intégrité du matériau - Les déchets sont évacués par le sas conformément à la procédure et entreposés dans la zone prévue - Il n'y a pas de transfert de pollution.
<p>Santé, sécurité et protection de l'environnement dans les activités nucléaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement et désinfection 	<p>C10. Évaluer l'impact de l'opération sur les outils du nucléaire (assainissement, découpe, démantèlement, démontage, logistique), et en tirer des conclusions pertinentes afin d'améliorer</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'outil est assaini et conditionné afin de pouvoir le sortir de zone contaminante

<p>des outils d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tri entre les outils décontaminables et les outils - Repli des outils d'intervention - Confinement des outils - Vérification exhaustive de l'état physique de chaque outil 	<p>continuellement les processus d'assainissement et de démantèlement.</p> <p>-</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Après l'aval du radioprotectionniste, l'outil est inspecté, contrôlé sur son intégrité physique ainsi que ses accessoires et son fonctionnement - L'état de fonctionnement et l'intégrité physique des outils sont réalisés et transmis au chef de chantier
	<p>C11. Mettre en œuvre des pratiques de développement durable et de gestion responsable des déchets nucléaires, dans le but de minimiser l'impact environnemental, de promouvoir la responsabilité sociale et d'assurer une utilisation durable de l'énergie nucléaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de l'entreprise en termes de développement durable sont respectés. - La maîtrise de la gestion des matériaux nécessaires à son chantier est assurée conformément aux réglementations en vigueur. - La maîtrise du tri des divers déchets liés à son activité est assurée conformément aux consignes.